

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 juin 2024

Convocation du 19/06/2024

Date de publication : 01/07/2024

Conseillers en exercice : 043

Présents : 036

Quorum : 22

L'An deux mille vingt-quatre, et le mardi vingt-cinq juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace des Libertés - salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° 001-250624

**OBJET : ADMINISTRATION
GENERALE**

Approbation de la Convention de partenariat pour la préservation et la valorisation du Domaine de la Font de Mai.

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints, Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMANN Monique, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur COETTO Jérémy, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur MIROUX William, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame AMARANTINIS Sophie (donne pouvoir à Madame GABRIEL Julie), Madame MORFIN Geneviève (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur GAZAY Gérard), Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette (donne pouvoir à Monsieur PERRIN-TOININ)

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240625-250624_01-DE
Reçu le 01/07/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
01/07/2024



Délibération n° 001-250624 du Conseil Municipal du 25 juin 2024 (suite)

Yves), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Monsieur LATZ Alexandre), Madame BOISSON Valérie (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain)

ABSENTS :

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

Le domaine de la Font de Mai, d'une superficie totale d'une centaine d'hectares situés sur la commune d'Aubagne, appartient à la Métropole Aix-Marseille-Provence. Au pied du massif du Garlaban, en plein cœur des collines du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, il est reconnu comme un lieu emblématique des paysages de Provence et constitue un atout patrimonial et touristique du territoire métropolitain.

Principale porte d'entrée du massif du Garlaban, avec des départs de sentiers de randonnée, le domaine accueille à l'année plus de 80 000 visiteurs : randonneurs, scolaires, population locale, etc. De nombreuses animations y sont organisées tout au long de l'année pour un large public, comme les soirées et balades théâtrales autour de l'œuvre de Marcel Pagnol ou encore le trail de la Font de Mai.

Le domaine fait également l'objet d'occupations permanentes pour des activités à caractère professionnel, pédagogique et/ou commercial, comme l'apiculture, le maraîchage, la médiation animale, les promenades à dos d'âne ou encore l'exploitation d'un petit établissement de buvette et restauration légère installé dans une dépendance de la ferme.

Chacune de ces entités nécessite une gestion spécifique adaptée à ses caractéristiques propres.

Depuis 2016, la Métropole assume la gestion courante du site en recourant à des accords-cadres (entretien des espaces naturels, entretien du bâtiment et de ses abords, réalisation des Obligations Légales de Débroussaillage, etc.) et par la présence de personnel de gardiennage jusqu'en 2023.

Pour la Commune, le domaine de la Font de Mai est un site majeur : c'est à la fois un lieu de mémoire rattaché à la personne de Marcel Pagnol et à son œuvre, très liée à Aubagne, ainsi qu'un espace récréatif et de ressourcement pour la population locale.

Ainsi, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville d'Aubagne décident d'œuvrer conjointement dans l'intérêt du site comme de ses visiteurs et de s'engager dans un partenariat au travers de la convention ci-annexée.

Cette délibération propose d'approuver la convention de partenariat pour la préservation et la valorisation du domaine de la Font de Mai entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville d'Aubagne.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240625-250624_01-DE
Reçu le 01/07/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
01/07/2024



Délibération n° 001-250624 du Conseil Municipal du 25 juin 2024 (suite)

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville d'Aubagne de prendre part aux décisions et orientations concernant la préservation et la valorisation du site,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER les termes de la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville d'Aubagne ci-annexée ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat ;

ARTICLE 3 : de DESIGNER Monsieur le Maire ou l'un de ses représentants pour représenter la Ville au sein du Comité de gestion en charge de cette convention de partenariat.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240625-250624_01-DE
Reçu le 01/07/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
01/07/2024

